



PhotoClub Sablais

*Tout adhérent se doit de participer,
au mieux de ses possibilités,
aux activités du club
(thèmes, expos, forums, sorties)*

Adhésion

La durée de l'adhésion est fixée du 1er septembre de l'année au 31 août de l'année suivante.

La cotisation est votée en Assemblée Générale.

Cette cotisation bénéficie d'un abattement de 50% pour :

- Les adhérents de moins de 20 ans
- Le 2ème adhérent de la famille
- Celui qui nous rejoint après le forum Leclerc ou partir du 31 mars de l'année en cours.

Réunions

Elles ont lieu tous les jeudis, quel que soit les vacances scolaires, de 19h00 à 20h30 au club.

Le bureau en définit le déroulement.

Si elles sont remplacées par des sorties ou annulées pour causes exceptionnelles, notre secrétaire nous en fera part.

En l'absence d'un thème défini, celui de la prochaine expo est d'office retenu.

Lors des discussions, les questions relatives à la photo sont traitées immédiatement ; celles, sur le fonctionnement du club ou autre sujet, peuvent être différées pour une meilleure réflexion de chaque membre.

Photos

Chaque membre peut présenter des photos sur les thèmes en cours ou autres.

La présentation consernera 5 photos quelque soit le thème.

S'il reste du temps nous pourrons visionner d'autres photos.

Les fichiers des photos destinées à la sélection d'une expo devront être présentées comme suit :

- dimensions : 30x45 cms
- résolution : 300 DPI
- nom : prénom de l'auteur suivi du nom du thème
ensuite les coordonnées de l'auteur

Expositions

Les photos sont présentées par le club, aucun nom ne devra donc figurer sur celles-ci.

Chaque membre qui participe à un thème aura, au minimum, une photo exposée.

La sélection se fait collégalement en deux étapes, une présélection lors de la présentation des photos puis la sélection finale lors d'une réunion spécialement affectée.

Chaque photo sélectionnée est facturée à l'auteur selon les tarifs de tirage en vigueur. (Aujourd'hui, 2,00€ le format 20x30 et 6,00€ le format 30x45).

Après l'expo, elles peuvent être exposées dans la salle de réunion. Après son démontage du cadre, l'auteur peut récupérer sa photo dans le classeur mis à disposition.

L'auteur de chaque photo présentée pour une sélection laisse cette dernière libre de droit au **PhotoClub Sablais**.

Site

Le site, mis à jour par un membre du bureau ou délégué, présente une page «adhérents».

Pour une bonne communication du club, chaque membre se doit de fournir trois photos de son choix, deux fois par an

Page Facebook « **PhotoClub Sablais** »

Le club dispose d'un groupe fermé sur Facebook, seuls les membres de ce groupe ont la visibilité sur ce qui y est publié.

Ce groupe est strictement réservé aux membres du club. Chaque membre est libre d'y partager ses photos, d'y faire part d'informations où d'y poser des questions.

Vente des photos

Si les photos font l'objet d'une commande par un tiers ou une association, les tirages leurs sont facturés du prix du fournisseur majoré selon le nombre de tirages.

Si les photos font l'objet d'une demande ponctuelle, lors d'une expo, elles sont vendues par le club sur la base de 15,00€ le format 20x30 et 40,00€ le format 30x45 hors cadre et passe-partout qui restent propriété du club.

Le club défraie l'auteur du montant payé lors du tirage.

Assemblée Générale

La présence des membres est fortement conseillée.

Certes, nos obligations peuvent contrarier notre présence. Le « Pouvoir » est donc le moyen nécessaire pour participer aux votes.

Chaque personne ne peut avoir plus de 3 pouvoirs, les pouvoirs en sus sont distribués aux personnes souhaitant les prendre.